

Copie

L'envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies ayant fait une demande positive et non conditionnelle à Messieurs le Directeur et Propriétaire du Théâtre Royal ne pouvait, ni ne devait s'attendre à une réponse évasive de sa part. L'Envoyé de Russie sans entrer dans des détails qui ne le regardent d'aucune manière, mais en que la susdite qualité, dont le titre jouit dans toute l'Europe civilisée des immunités et avantages, aux quels il n'est d'aucune considération, l'Envoyé de Russie demande, qu'il lui soit destiné au premier rang jusqu'en face de la scène, pour l'ouverture du Théâtre et il y compte dans la plus ferme assurance.

Afin de faciliter à Mr le Directeur et Propriétaire du Théâtre les mesures à prendre, pour faire l'échange d'un des Locataires de loges au 1^{er} rang, telle qu'elle est voulue en procurant à ce Locataire une autre; l'Envoyé de Russie consent de restreindre son premier abonnement à trois mois comptés de l'ouverture du Théâtre, à condition qu'après le terme de ce premier abonnement, il aura comme de droit, l'autorité de choisir une autre loge à sa convenance ou de garder celle qu'il aura eue.

En



En agissant avec une aussi grande considération
dans l'envoi Extraordinaire et Ministre Ple-
nipotentiaire de toutes les Puissances doit noter au-
paravant que l'objet en question sera terminé d'
après l'épigramme péremptoire, ainsi que la ré-
solution catégorique énoncée ci dessus et à ce
titre il offre à Monsieur Directeur et Proprié-
taire du Théâtre Royal toute sa considération
Bordeaux le 13 Mars 1777. De
Balth Boleff. A M^r le Directeur et Proprié-
taire du Théâtre Royal &c.

